

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 20 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-trois le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu exceptionnel de la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie du COVID 19, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2023.

Présents : MM./Mmes : BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, JUIN Fabrice, MIGAULT Marie-Rose, THIERY Yves, VRIGNAULT Emilie

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : BARC Nathalie, GIRARD Marie-Françoise, LIÉTARD Philippe, PARISOT Bertrand

Secrétaire de séance : Mme BUTRÉ Sabrina

ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Autorisation de Tiny-House dans l'Éco-Quartier ?
- Modification du règlement intérieur de l'Éco-Quartier,
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PC

SB

AUTORISATION DE TINY-HOUSE DANS L'ÉCO-QUARTIER

Le maire explique qu'un nouveau type d'habitat appelé Tiny-house (mini-maison) fait l'objet de sollicitations de la part de potentiels acquéreurs souhaitant s'installer dans l'éco-quartier.

Dans un premier temps, la Tiny-house doit obéir aux règles d'urbanisme appliquées par la commune selon le Règlement National d'Urbanisme et est donc soumise au permis de construire au-delà de 20 m² de surface habitable.

D'autre part, les caractéristiques de construction de ces petites maisons sans fondations ne répondent pas totalement au règlement intérieur actuel de l'Eco-quartier même si son concept minimaliste tend à s'inscrire au projet de départ de l'aménagement de l'éco-quartier qui vise entre autres, à bénéficier des innovations de l'éco construction, de consommer de faibles surfaces, tout en protégeant l'environnement et permettre l'accueil de nouveaux arrivants sur la commune.

Cette autorisation entraînerait donc une modification du règlement intérieur et du Permis d'Aménager.

Enfin, pour respecter une certaine harmonie environnementale dans le lotissement et après conseil auprès de notre architecte, certaines parcelles seulement devraient recevoir ce type d'habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'installation de tiny-house dans l'éco-quartier pour les parcelles 1a, 1b, 20, 21 et 22,
- Accepte la modification du Règlement Intérieur de l'Eco-Quartier qui amènera une demande de modification du Permis d'Aménager,
- Autorise le maire à signer tout document en lien avec ces modifications.

MODIFICATION DU PERMIS D'AMÉNAGER DE L'ÉCO-QUARTIER

La Commune de Sepvret veut donner des précisions sur :

- L'étude de sol des parcelles préalable à la vente qui sera prise en charge par la commune,
- En faisant suite à l'autorisation d'installation de tiny-house : intégrer ou supprimer certaines caractéristiques à différents alinéas du règlement intérieur.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les modifications du règlement intérieur du lotissement précitées.

Il autorise le Maire à demander l'avis de l'ensemble des colotis et à déposer une demande de modification du permis d'aménager auprès des services de l'urbanisme (demande qui s'ajoute à la modification votée en délibération n°64/2023 concernant l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques).

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal précise le travail qui peut être demandé à l'architecte pour l'étude de la construction du préau de l'école et les éventuelles subventions qui pourraient aider ce projet.
- Une réunion COMET s'est tenue ce 20 septembre avec le SMC et le CEN pour l'entretien des berges de la Sèvre Niortaise.
- Le maire s'est entretenu avec le prêtre du diocèse qui rencontre successivement les municipalités potentiellement intéressées par l'achat de l'église construite sur leur commune.
- Les deux enquêtes publiques sont clôturées, nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.
- La bibliothécaire part en retraite l'an prochain, nous devons prévoir un nouveau recrutement.
- Le moustique-tigre est présent sur notre commune, comme beaucoup de communes à l'échelle nationale.

- Un constat sur les taxes foncières : la taxe des Ordures Ménagères a augmenté. Cette augmentation est due aux traitements des déchets de plus en plus importants et coûteux.
- La balade patrimoniale et inaugurale des nouvelles boucles de la Sèvre Niortaise s'est bien déroulée, avec une vingtaine de participants. Le collectif des Sources a laissé gracieusement le supplément des boissons du pot de l'amitié, à l'APE.
- Nous n'avons reçu aucune réponse s'agissant du service de transport au marché de Lezay, proposé gratuitement aux anciens.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.
Fait et délibéré en séance du 20 septembre 2023*

Secrétaire de séance :

BUTRÉ Sabrina



Le Maire :

CHARPENTIER Patrick



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2023

Procès-verbal consultable sur www.mairie-sepvret.fr ou en mairie

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°69/2023	Autorisation d'installation de Tiny-House dans l'Eco-Quartier	11	0	0	0
N°70/2023	Modification du Règlement Intérieur de l'Eco-Quartier	11	0	0	0